



*Direction des services techniques et  
de l'aménagement*

*Tél. 03 20 66 58 27*

STA/LP/SF/NM-240822-0946

**ARRETE N° ARR/2024/ST/365**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre des **travaux de bétonnage au 30 rue du Général Leclerc à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Le jeudi 29 août 2024, le stationnement devant le 26, 28 et 30 rue du Général Leclerc sera exclusivement réservé pour y stationner un camion équipé d'une pompe à béton sur une longueur de 20 m.

**ARTICLE 2** : La circulation des piétons devra être assurée en toute sécurité.

**ARTICLE 3** : En cas de détérioration de la chaussée, la remise en état de la voirie devra, obligatoirement et rapidement, faire l'objet d'une réfection à l'identique.

**ARTICLE 4** : L'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour limiter la gêne sonore que pourrait occasionner ce chantier.

**ARTICLE 5** : Les panneaux réglementaires et de déviation ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise JACQUET CONSTRUCTION. Une information préalable sera diffusée par l'entreprise JACQUET CONSTRUCTION aux riverains de la rue du Général Leclerc.

**ARTICLE 6** : Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 7** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Métropole Européenne de Lille, à Ilévia, à la Sté Esterra et à l'entreprise JACQUET CONSTRUCTION, 5 rue Goubet 59160 LOMME.

Fait à HEM, le

**27 AOUT 2024**



**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,  
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

**Laurent PASTOUR**

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM*